

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du vendredi 3 mars 2017**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017024

Présents : 27

Votants : 32

**Objet : Fixation d'un tarif spécial dans le cadre des Rencontres Essonne Danse 2017**

Le 3 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 24 février 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel à Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**ABSENTS EXCUSES** : Tarik EL GACHBOUR, Sylvine HENDELUS, Désigane FLORE, Nadia LE BOURNOT, Fabienne LAPINA.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Tarik EL GACHBOUR à Elsa CAUDY, Sylvine HENDELUS à Olivier BOUTON, Désigane FLORE à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA à Marc MACAN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas LECOT

**Rapport de** : Olivier BOUTON

L'Association Collectif Essonne Danse coordonne l'organisation du Festival Rencontres Essonne Danse qui se déroulera du 4 mars au 1<sup>er</sup> avril 2017.

Dans le cadre de sa saison culturelle 2016/2017, la commune de Dourdan participe à ce Festival en programmant un spectacle « *Debout ! et Ginger Jive* » qui sera joué au centre culturel le mercredi 29 mars 2017.

Dans le cadre du festival, une carte « pass » est délivrée à toute personne qui aurait acheté un billet, pour lui permettre de voir les autres spectacles du festival gratuitement.

La délibération n°2014-124 fixant les tarifs de la saison culturelle ne permet pas de délivrer des billets gratuitement sur présentation d'une carte « pass ».

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2014-124 du conseil municipal du 21 novembre 2014 des tarifs de la saison culturelle,

**Vu** la convention de partenariat portant sur l'organisation des Rencontres Essonne Danse 2017, passée entre la commune et l'association collectif Essonne Danse le 6 décembre 2016,

**Vu** l'avis de la commission « Culture – Communication » du 20 février 2017,

**Considérant** que dans le cadre du Festival Rencontre Essonne Danse 2017, un spectacle de danse sera donné au centre culturel le mercredi 29 mars 2017,

**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer un tarif spécial pour la billetterie de ce spectacle,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de fixer** comme suit un tarif spécial pour le spectacle «Debout ! et Ginger Jive » qui aura lieu le mercredi 29 mars 2017 au Centre Culturel, dans le cadre des rencontres Essonne Danse :
  - Exonération de paiement des droits d'entrées pour les détenteurs de la carte PASS du festival susvisé (délivrée en échange d'une place achetée pour le festival dans un théâtre partenaire) et sur réservation.
- **de dire** que les autres tarifs de la délibération n°2014-124 restent inchangés.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le: **15 MAR. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET